

ADM INFORMATIQUE
Siège Social : 15 bis Rue Mounet Sully
24100 BERGERAC

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE
LA SOCIETE SARL ADM INFORMATIQUE
EN SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE**



contact@labregere.fr
www.labregere.fr

Périgueux

1, Rue Max Barel
CS 20110 - Boulazac
24759 Trélissac Cedex
Tél. 05 53 53 60 27
Fax. 05 53 35 06 70

Bergerac

29, Av. Marceau Feyry
(Rte Périgueux)
24100 Bergerac
Tél. 05 53 57 29 84
Fax. 05 53 61 29 99

Paris

7, rue du Colonel Moll
75017 Paris
Tél. 01 45 72 26 62
Fax. 01 45 72 18 51

SARL ADM INFORMATIQUE
Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 15 bis Rue Mounet Sully – 24100 BERGERAC
414 954 693 RCS BERGERAC

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA
TRANSFORMATION DE LA SOCIETE ADM INFORMATIQUE, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE,
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

A l'Associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43, du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime de l'associé en date du 24 juin 2026, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 1 197 388 euros, un résultat net de + 41 147 euros et des capitaux propres de + 244 699 euros.

Nous avons examiné l'impact de la distribution de dividendes prévue par l'assemblée générale annuelle, et l'impact éventuel sur les capitaux propres de la SARL ADM INFORMATIQUE.

Nous estimons que la situation financière appréciée en termes d'équilibre bilanciel et de rentabilité est satisfaisante. Nous n'avons relevé aucun élément pouvant remettre en cause la continuité d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation.
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celle utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social

Fait à Bergerac, le 26/06/2026

GROUPE LA BRÈGERE

Signé par Christophe Lafond
Le 26 juin 2026



doc_m7k1
tx_JvLgJzDAmZkw

Christophe LAFOND

Commissaire aux comptes et à la transformation